

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION NATIONALE DES MARCHES PUBLICS

RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2017

Novembre 2017

Annexe1 : Rapport d'activité annuel de la DNMP.

Plan du rapport d'activité annuel de la Direction Nationale des Marchés Publics (DNMP)

I. Présentation sommaire des principales missions de la Direction (uniquement pour le rapport semestriel et annuel).

1- Mission et Attribution de la Direction Nationale des Marchés Publics

Placée sous la tutelle du Ministère de l'économie et des Finances, la Direction Nationale des Marchés Publics est la structure chargée de la mise en œuvre des procédures de passation des marchés et délégation de services Publics. A ce titre, elle a la responsabilité exclusive de la réception et ouverture des plis, de l'évaluation des offres, de l'attribution provisoire du marché, de la soumission des marchés à l'approbation du Ministre en Charge de l'Economie et des Finances.

Selon les dispositions du Décret D/2014/165/PRG/ SGG en son article 3, la DNMP a pour mission et attribution :

- ✓ la réception des plis contre récépissés délivré aux soumissionnaires ;
- ✓ l'ouverture, l'évaluation des offres et des propositions, et l'attribution provisoire des marchés à l'issue desquelles la DNMP dresse un procès-verbal d'attribution provisoire dont elle assure la publication ;
- ✓ la transmission des originaux des offres et propositions à l'ACGPMP après l'ouverture des plis, y compris des éléments constitutifs ;
- ✓ la transmission des rapports d'évaluation à cette structure de contrôle des Marchés Publics pour non-objection dès qu'il a été adopté par la commission compétente de la DNMP ;
- ✓ la négociation éventuelle et la mise en forme du projet de contrat ainsi que sa transmission à la structure de Contrôle pour non objection ;
- ✓ la participation à la rédaction de tous les éléments constitutifs du marché ;
- ✓ la soumission du marché ou de la délégation à l'approbation du Ministre chargé des Finances ou de son Délégué ;

✓ l'accompagnement de la structure de contrôle aux travaux de réception provisoire et définitive des marchés de travaux, fournitures et services ;

✓ l'immatriculation du marché et sa transmission aux structures et administrations concernées ; à cet effet, dans un délai de vingt-quatre (24) heures, les marchés approuvés par les autorités compétentes doivent être enregistrés à la Direction Nationale des Impôts puis immatriculés et transmis au titulaire ; après immatriculation du marché, notification doit être faite au titulaire dans un délai de trois (3) à cinq (5) jours suivant qu'il réside en Guinée ou à l'étranger ;

✓ la réception des demandes de dérogations à la procédure d'appel d'offres ouvert ;

✓ le traitement des requêtes en dérogation ayant reçu ou non la non-objection de la structure en charge du Contrôle.

La Direction Nationale veille également à ce que, chaque année budgétaire, le montant additionné des marchés de gré à gré passés par chaque autorité contractante ne dépasse pas dix (10) pourcent du montant total des marchés Publics passés par cette autorité ; dès que ce seuil est franchi ; la Direction, sauf dans l'hypothèse où l'autorisation est refusée, a l'obligation de saisir l'autorité de régulation qui doit valider la procédure ;

✓ la désignation des membres du jury dans le cadre des procédures d'Appel d'offres avec concours ;

✓ la bonne tenue et la conservation de toute la documentation relative aux marchés et délégations de service public ; à ce titre, elle est destinataire des plans annuels de passation des marchés publics approuvés par l'ACGPMP, des dossiers d'Appel d'offres avec ANO de l'ACGPMP et des audits réalisés par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;

✓ réalisation des statistiques y afférentes pour le compte de son autorité hiérarchique ou des administrations publiques ;

✓ La transmission à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics des procès- verbaux et rapports d'évaluation afférents ;

✓ la participation à l'élaboration des documents types, manuels de procédures, guides d'évaluation et progiciels appropriés ;

La participation aux programmes de formation, de sensibilisation et d'information des opérateurs économiques et des institutions concernées par les marchés publics et délégations de service public ;

- ✓ La réception et le traitement des recours éventuels formulés par Les candidats et soumissionnaires à l'encontre des actes et décisions qu'elle a pu rendre à l'occasion de la procédure de passation des marchés et délégations de service public ;
- ✓ La participation avec l'autorité de Régulation des Marchés Publics aux réunions régionales et internationales ayant trait aux marchés publics et délégations de service public.

II. Bilan des activités opérationnelles et principaux résultats

II.1 Principaux résultats de l'activité de la Direction :

Les principaux résultats de l'activité de la Direction au titre du 1^{er} janvier au 31 Octobre 2017 se résument comme suit :

- Cent-quatre-vingt-dix-huit (198) Dossiers d'Appel d'Offres ;
- Vingt-cinq (25) Demandes de Dérogation et ;
- Trente-quatre (34) Appel d'offres restreint et demandes de Proposition.

II.2 Principales réalisation par grands domaines d'activités de la Direction :

Dans le cadre de ses attributions la Direction Nationale des Marchés Publics travaille sur les dossiers de l'ensemble des départements. A ce titre, la Direction est chargée de :

- recevoir les dossiers d'appel d'offres ;
- recevoir et ouvrir les plis ;
- assurer l'évaluation des offres et la proposition d'attribution provisoire des marchés ;
- transmettre les originaux des offres, des procès-verbaux ainsi que les rapports d'évaluations et les projets de contrats à l'ACGMP pour validation ;
- Faire un examen des projets de contrats avant de les soumettre à l'approbation du Ministre des Finances ;
- Négocier et mettre en forme les projets de contrats ;
- Participer à la réception provisoire et définitive des marchés ;
- Assurer la bonne tenue et la conservation de la documentation relative aux contrats de la Direction ;

- Produire des rapports périodiques sur les marchés passés de la Direction ;
- Contrôler à priori les marchés dont leurs montants est égal ou inférieur au seuil défini par l'arrêté n°6251 du 2017.

III. Bilan et résultats des actions et mesures de réformes :

- **Bilan et résultats des actions :**

- ✓ La mise en place des arrêtés et des circulaires suivant :
 - Arrêté A/2016/6251/MEF/SGG du 12 Octobre 2016, portant relèvement des seuils de contrôle à priori et à postérieur des procédures de passation des marchés publics et délégation de services public ;
 - La circulaire n°0004 relatif à la réduction des délais de traitement des dossiers de passation de marchés ;
 - La circulaire n°1062/MEF/CAB/MD/2017 remettant le contrôle à priori pour les dépenses inférieures à 5000 000 000 GNF, au Cabinet du Ministère de l'Economie et des Finances ;
 - Arrêté A2017/5803/MEF/CAB du 25 Octobre 2017 portant affectation des cadres (PRMP) dans les services ;
- ✓ Meilleure utilisation du gré à gré par les départements Ministérielles, d'où :
 - **le taux du gré à gré, 30% en valeur et 13% en nombre pour 2017 par rapport à 92,67% en valeur et 20% en nombre pour 2016 ;**
 - **En Appel d'offres 59% en valeur et 78% en nombre pour 2017 par rapport à 6,93% en valeur et 72% en nombre pour 2016 :**
 - **la Consultation Restreinte enregistre un taux de 11% en valeur et 9% en nombre en 2017 par rapport à 0,40% en valeur et à 8% en nombre pour 2016.**

Si on ne tient pas compte des contrats de PPP dans la situation de 2017, le taux de gré à gré serait à 3%.

Ce qui explique une amélioration considérable sur le mode de passation.

- **La réforme :**
 - La mise en place des PRMP continu dans les entités et l'amélioration des délais de passation en faisant une réduction de 113 jours à 53 jours ;

- La correction du décret et de la loi en ces articles 13 et 14 par la suppression de la double non objection de l'ACGPMP et la signature des contrats sur financement extérieur, soumis à l'Assemblée Nationale pour adoption ;
- La dématérialisation des procédures de passation pour une meilleure gestion de la passation.

Principales réalisations : Réduction de délai, Contrôle à priori, la dématérialisation...

IV. Autres activités majeurs :

- Renforcement de capacité des différents intervenants dans la chaîne de passation ;
- Etude de faisabilité du SIGMAP ;
- Révision du code.

V. Moyens d'actions mis en œuvre : nous avons en perspectives, le financement dans le don additionnel accordé aux pays pour la bonne gouvernance.

V.1 Moyens humains :

La Direction Nationale des Marchés Publics dispose en son sein un effectif de *Cent cinquante-trois (153) agents*, dont :

- ❖ Cent quatorze (125) Hiérarchie A ;
- ❖ Vingt un (21) Hiérarchie B ;
- ❖ Deux (2) Hiérarchie C ;
- ❖ Cinq (05) personnes sans Hiérarchie.

- ❖ Cent-vingt-trois (123) titulaires ;
- ❖ Vingt-neuf (29) contractuels temporaires ;
- ❖ Un (1) contractuel permanent ;

Ces cadres sont repartis dans la Direction comme suit :

1- La Direction Nationale des Marchés Publics :

- ✓ Une (1) Directrice Nationale ;
- ✓ Un (1) Directeur National Adjoint ;

2- Le Personnel de soutien :

- ✓ Quatre (4) Secrétaires ;

- ✓ Deux (2) plantons ;
- ✓ Deux (2) chauffeurs ;
- ✓ Un (1) gardien.

3- Division Développement Rural et Environnement (DDRE) :

La Division Développement Rural et Environnement comprend a un effectif de *Trente-deux (32) cadres* répartis comme suit :

- ✓ Un (01) Chef de Division
- ✓ Trois (03) Chefs de sections et
- ✓ Vingt-huit (28) chargés d'études, dont :
 - Neuf (9) à la Section Agriculture et Aménagement Rural,
 - Neuf (9) à la Section Pêche, Forêt et Environnement, et
 - Dix (10) à la Section Piste Rural Environnement et Hydraulique Villageoise.

4- Division Infrastructures et Equipements :

La Division Infrastructures et Equipements a en son sein, un effectif de *trente-deux (32) cadres* répartis comme suit :

- ✓ Un (1) Chef de Division,
- ✓ Trois (3) Chefs de Section, et
- ✓ Vingt-huit (28) Chargés d'études, dont :
 - Dix (10) cadres à la Section Eaux Urbaines, Energie, Mines et Industrie,
 - Dix (10) cadres à la Section Urbanisme, Habitat, Communication et NTIC, et
 - Onze (11) cadres à la Section Travaux Publics et Transports.

3- Division Santé Education :

Quant à elle, comprend à date un effectif total de *vingt-neuf (29) cadres* répartis comme suit :

- ✓ Un (1) Chef de Division,
- ✓ Trois (3) Chefs de Section, et
- ✓ Vingt-cinq (25) Chargés d'études, dont :
 - Huit (8) cadres à la Section Enseignement Pré-universitaire,
 - Six (6) cadres à la Section Enseignement Supérieur et Formation Professionnelle, et

- Onze (11) cadres à la Section Santé.

4- Division Administration Générale et Affaires Sociales (DAGAS) :

L'effectif actuel de cette Division est de *vingt-neuf (29) cadres* :

- ✓ Un (01) Chef de Division,
- ✓ Trois (3) Chefs de Section, et
- ✓ Dix-huit (25) Chargés d'études, dont :
 - Huit (8) à la Section Administration Générale ;
 - Sept (7) à la Section Défense, Sécurité et Justice ; et
 - Dix (10) à la Section Affaires Sociales.

5- Division Etudes et Suivi :

En tant que service d'appui, la Division Etudes et Suivi compte en son sein un effectif de *dix-sept (15) cadres* répartis comme suit :

- ✓ Un (1) Chef de Division,
- ✓ Trois (3) Chefs de Section,
- ✓ Onze (11) Chargés d'études, dont :
 - Quatre (4) à la Section Etudes ; et
 - Neuf (7) à la Section Suivi ;

6- Les services régionaux :

- ✓ Un (01) Chef de Service Régional de Conakry
- ✓ Un (01) Chef de Service Régional de Kindia
- ✓ Un (01) Chef de Service Régional de Kankan
- ✓ Un (01) Chef de Service Régional de Boké
- ✓ Un (01) Chef de Service Régional de Faranah
- ✓ Un (01) Chef de Service Régional de N'Nzérékoré
- ✓ Un (01) Chef de Service Régional de Mamou

<p>✓ Un (01) Chef de Service Régional de Labé</p>
<p>V.2 Moyens financiers :</p> <p>La dotation Budgétaire de la DNMP pour l'exercice 2017 s'élève à 1 571 637 769 GNF</p> <p>Le montant engagé se chiffre à 656 506 040 GNF</p> <p>Le montant disponible non engagé est de 915 131 729 GNF soit un taux d'exécution de 42%</p>
<p>V.3 Moyens matériels, infrastructures, équipements :</p> <p>La Direction dispose :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vingt-cinq (25) bureaux avec retour ; <input type="checkbox"/> Soixante-quatre (64) bureaux simple ; <input type="checkbox"/> Quatre-vingt-huit (88) fauteuils ; <input type="checkbox"/> Cent cinquante-six (206) chaises ; <input type="checkbox"/> Cinquante (50) armoires ; <input type="checkbox"/> Quarante-quatre (44) ordinateurs avec accessoires ; <input type="checkbox"/> Une (1) télévision ; <input type="checkbox"/> Deux (2) tables de conférence ; <input type="checkbox"/> Deux (2) Imprimantes Multifonctionnelles ;
<p>VI. Contraintes et difficultés rencontrées :</p> <p>Au terme de la période de l'année 2017, il nous est revenu de constater quelques contraintes et difficultés liées aux tâches opérationnelles au sein de la Direction, ces faits qui méritent d'être signalés et sur lesquels nous attirons l'attention du CABINET pour toutes dispositions à prendre, afin d'améliorer d'avantage la gestion du service au sein de la Direction Nationale des Marchés Publics.</p> <p>Ces faits sont entre autres :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Le manque de salles adéquates pour l'évaluation discrète des offres.

- 2) Le non-respect du Code des marchés publics par la quasi-totalité des institutions Républicaines et des Etablissements Publics Administratifs (EPA). Il s'agit notamment de l'Assemblée Nationale, de la CENI, de la BCRG, de la Cour Constitutionnelle, du Port Autonome de Conakry ;
- 3) Finalisé la nomination des PRMP auprès des Institutions Républicaines outre que les départements ministériels ;
- 4) Prise en compte des primes de cession des membres des Commissions d'évaluation instituées par le Décret 165 du 22 Juillet 2014, portant missions et attributions de la Direction Nationale des Marchés Publics ;
- 5) Manque de logiciel d'immatriculation ;
- 6) Manque de système d'archivage électronique ;
- 7) Manque de salles supplémentaires pour archiver les documents de la Direction ;
- 8) Manque de places assises dans les bureaux dû à ces affectations ;
- 9) Le manque d'espace pour le classement et l'archivage des offres ;
- 10) La connexion internet en cours d'installation ;
- 11) Manque de mobiliers et de matériels informatiques dans les services Déconcentrés ;

VII. Suggestions et recommandations : Le renforcement des capacités des cadres pour les rendre plus professionnels dans le traitement des dossiers, sensibilisation constante et régulière des nouveaux agents par rapport au comportement dans le traitement des dossiers.

Mesures correctrices retenues et conditions de mise en œuvre : la réalisation de certaines mesures sont la sanction de certains cadres.

VIII. Perspectives :

- Renforcement de capacité des Cadres de la DNMP ;
- Promouvoir des séminaires de sensibilisation et de vulgarisation des nouveaux textes d'application pour une meilleure appropriation du Code des marchés ;
- Mettre en place un système permettant une connexion d'internet continue dans toute la Direction ;
- Nous sollicitons à ce que les affectations soient placées sous la demande de la Direction Nationale des Marchés Publics et que cela soit des agents aptes ou formés par elle et en fonction des besoins ;
- Doter la Direction de matériels et mobiliers de bureau ;
- Mise en place d'un système d'archivage électronique ;
- Mise en place d'un logiciel de gestion des marchés.

Connexion de la DNMP à la Chaîne de dépense								
IX. Annexes Avec PPP								
Annexe 1. Tableaux de réalisation des activités :								
Indicateur de résultats clé	cibles	Résultats atteints (Javier à Septembre) 2017		Taux de réalisation estimé de la période (Octobre)		Taux de réalisation cumulé depuis janvier (Janvier à Décembre 2017)		Commentaires sur l'état de réalisation, les difficultés contraintes et proposition
		En valeur	En nombre	En valeur	En nombre	En valeur	En nombre	
Appel d'Offres	80%	90%	76%	12%	83%	59%	78%	Objectif atteint, à améliorer
Gré à Gré	10%	2%	10%	2%	11%	30%	13%	Objectif atteint, à améliorer
Consultation restreinte	5%	8%	15%	86%	6%	11%	9%	Effort à fournir pour l'atteinte des objectifs
Travaux	50%	65%	30%	94%	30%	77%	30%	Objectif atteint, à améliorer
Fourniture et équipement	30%	26%	19%	2%	10%	18%	21%	Effort à fournir pour l'atteinte des objectifs
Fourniture Courante	20%	2%	25%	3%	30%	2%	23%	Effort à fournir pour l'atteinte des objectifs
prestation	20%	7%	26%	1%	30%	3%	26%	Effort à fournir pour l'atteinte des objectifs

IX. Annexes Sans PPP								
Annexe 1. Tableaux de réalisation des activités :								
Indicateur de résultats clé	cibles	Résultats atteints (Javier à Septembre) 2017		Taux de réalisation estimé de la période (Octobre)		Taux de réalisation cumulé depuis janvier (Janvier à Décembre 2017)		Commentaires sur l'état de réalisation, les difficultés contraintes et proposition
		En valeur	En nombre	En valeur	En nombre	En valeur	En nombre	
Appel d'Offres	80%	90%	76%	12%	83%	82%	78%	Objectif atteint, à améliorer
Gré à Gré	10%	2%	10%	2%	11%	3%	13%	Objectif atteint, à améliorer
Consultation restreinte	5%	8%	15%	86%	6%	15%	9%	Effort à fournir pour l'atteinte des objectifs
Travaux	50%	65%	30%	94%	30%	76%	30%	Objectif atteint, à améliorer
Fourniture et équipement	30%	26%	19%	2%	10%	17%	20%	Effort à fournir pour l'atteinte des objectifs
Fourniture Courante	20%	2%	25%	3%	30%	3%	23%	Effort à fournir pour l'atteinte des objectifs
prestation	20%	7%	26%	1%	30%	4%	27%	Effort à fournir pour l'atteinte des objectifs

Activités opérationnelles	Activités planifiées	responsables	réalisation	Taux de réalisation estimé du période	Taux de réalisation cumulé	Commentaires sur les états d'exécution, les difficultés, contraintes et proposition
Relance du journal des marchés	La DNMP est en partenariat avec le JAO	DNMP	Exécuté	50%		Publication des résultats d'attribution provisoire

acquisition d'un logiciel d'immatriculation et archivage des contrats	1. Méthodologie et plan d'action livrés le 10 juin 2017 2. listes élaborées des produits de la mercuriale et l'enquête entamée 3. l'INS sur le terrain pour la validation des produits et collecte des données	MEF/MP	En cours			Mercuriale en place à fin Octobre 2017 et permettant de réduire la surfacturation pour la zone Conakry dans un premier temps
Formation interne des cadres	Un plan de formation déjà élaboré	Pool des formateurs DNMP	Exécuté	100%		Formation continue
La mercuriale des prix	Lettre de relance de la DNMP pour l'actualisation des TDR et le devis, Requête adressé à l'UCEP pour le financement	MEF/MC/MP	En cours	100%		Lettre à la statistique pour l'actualisation des termes de référence et une requête adressée à UCEP pour la recherche de financement

Réforme des Marchés Publics	Elaboration d'un projet d'arrête pour la mise sur pied d'une commission spéciale chargé des marchés du Ministère de la Défense Nationale	DNMP	Exécuté	100%		Soumis à l'approbation du MEF
	Recrutement de deux (2) assistants pour la formation	MEF/DNMP/UCEP	En cours			En projet à l'UCEP.

AVEC PPP
TABLEAUX RECAPITULATIFS DES MARCHES APPROUVES ET
IMMATRICULES A LA DNMP AU COURS DE L'ANNEE 2017

VENTILATION SELON LE MODE DE PASSATION

N° d'ordre	MODE DE PASSATION	NBRE	%	MONTANT	%
1	APPEL D'OFFRES	311	78%	19 642 750 310 533	59%
2	GRE A GRE	54	13%	9 891 829 222 627	30%
3	CONSULTATION RESTREINTE	35	9%	3 526 584 707 273	11%
TOTAL GENERAL		400	100%	33 061 164 240 433	100%

VENTILATION SELON LA NATURE

N° d'ordre	NATURE	NBRE	%	MONTANT	%
1	TRAVAUX	121	30%	25 572 598 168 094	77%
2	FOURNITURES EQUIPEMENTS	83	21%	5 812 188 909 578	18%
3	FOURNITURES COURANTES	91	23%	662 390 476 324	2%
4	PRESTATIONS	105	26%	1 013 986 686 437	3%
TOTAL GENERAL		400	100%	33 061 164 240 433	100%

VENTILATION SELON LA SOURCE DE FINANCEMENT

N° d'ordre	SOURCE DE FINANCEMENT	NBRE	%	MONTANT	%
1	BND	231	58%	4 060 792 463 693	12%
2	FINEX	169	42%	29 000 371 776 740	88%
TOTAL GENERAL		400	100%	33 061 164 240 433	100%